CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 FEVRIER 2014						
Nombre de Conseillers en exercice : 17 Présents : 15 Votants : 15 Procuration : 0	exercice: 17 ésents: 15 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d' CHEMERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean					
Convocation: 18 février 2014	Présents: M. Jean-Paul LERAY, Maire M. Georges LECLEVE, Bernard CHAZELAS, Jean-Marie GATARD, Jean-Pierre GRANDJOUAN, Adjoints M. Jacques CHEVALIER, Conseiller municipal délégué M. MMES Michel GRAVOUIL, Régine CORMIER, Nicolas BOUCHER, Eric LOMBREY, Annie BARDOUL, Alice BICZYSKO, Philippe BRIAND, Paul PIPAUD, Michèle FRANCHETEAU, Conseillers municipaux Absents excusés: MME Marie-Josèphe BATARD, Conseillère municipale, M. Lionel LESCURAT, Conseiller municipal					
Date d'affichage	A été élu secrétaire de séance : M. Paul PIPAUD 10 mars 2014					

<u>Compte-rendu de la réunion du 14 janvier 2014</u> : Pas d'observations. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et propose au Conseil municipal d'ajouter le point suivant :

- Liste annuelle des marchés conclus en 2013 (Article 133 du Code des marchés publics)

Le Conseil municipal donne son accord.

► DE-2014/8 – Délégations de pouvoirs « Marchés publics » : Information

Conformément aux délibérations n°2008/45 en date du 22 mars 2008 et n°2009/155 en date du 24 novembre 2009 sur la délégation de pouvoirs au niveau des marchés publics, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoirs sur les marchés publics.

Date du Société		9	
marché			
11/02/14	SERBA	Etude de faisabilité pour extension	500,00€
11/02/14	(44412 REZE)	mezzanine école publique	300,00 €
17/02/14	ATGENCE (44400 REZE)	Remplacement serveur et onduleur mairie	2995,00 €
18/02/14	LOUERAT ROGER (44320	Contacteur 2F25A et projecteur halogène	833,70 €
16/02/14	ARTHON EN RETZ)	500W + 15 lampes Led	833,70 €
18/02/14	SARL B & R LETORT	Pose d'une coiffe acrotère en acier pour	623,90 €
16/02/14	(44115 HAUTE-GOULAINE)	salle des sports	023,90 €

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-20142226-D2014-8-DE
Date de télétransmission : 17/03/14
Date de réception préfecture : 17/03/14

▶ DE-2014/9 – Demandes de subventions 2014 : Associations et organismes de droit privé

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Comme tous les ans, la Commission des finances, réunie le 12 février dernier, a été amenée à étudier les demandes de subvention émanant des différentes associations communales et extra-communales. Je soumets donc à votre attention, le projet proposé par la Commission des finances lors de sa réunion.

Il est proposé d'appliquer une augmentation de 2 % sur les tarifs revus chaque année. » Les membres du Conseil municipal, après avoir délibéré et étudié le tableau des subventions pour l'exercice 2014, décident à l'unanimité des membres présents, de voter les subventions comme suit :

ASSOCIATIONS	Montants 2013	Montants 2014 sollicités	Prop Com	Vote CM
AEP La Saint Jean (Contrat d'association) (Article 6558)	64 018,97 € 587,33 x 109 élèves	587,33 €/élève x 104 élèves = 61 082,32 €	58 764,16 € (déduire piscine - 2 318,16 €)	58 764,16 €
AEP La Saint Jean (Eveil musical) (Article 6574)	Human Music = 920 € pris en charge par le budget communal	920,00 €	920,00 €	920,00 €
Fournitures scolaires école publique – Inscription au BP (Article 6067)	9 969,75 € (44,31*225 élèves)	45,20*226 élèves	10 215,20 €	10 215,20 €
Manuels ou jeux pédagogiques – Inscription au BP (Article 6067)	4 135,32 € (459,48*9 classes)	468,67*9 classes	4 218,03 €	4 218,03 €
Ecole publique (Eveil musical)	Human Music = 1790 € pris en charge par le budget communal	1790,00 €	1 790,00 €	1 790,00 €
Coop scolaire sorties scolaires (Article 6574)	3 177,00 € (14,12*225)	14,40*226 élèves	3 254,40 €	3 254,40 €
Coop scolaire école publique (Article 6574)	1 449,00 €	1 478,00 €	1 478,00 €	1 478,00 €
APE (Parents d'élèves école publique) (Article 6574)	1 160,00 €	1 300,00 €	1 183,20 €	1 183,20 €
ADMR (Article 6574)	1 000,00 €	1 500,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €
ACC – Au plaisir de lire -section bibliothèque (Article 6574)	300,00 €	800,00 € (fonctionnement et animations)	800,00 €	800,00€
Budget Bibliothèque municipale – ouvrages et DVD (Article 6065)	5 100,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €
ACC – section Fête du Parc de loisirs (Article 6574)	5 800,00 €	5 800,00 €	5 800,00 €	5 800,00 €
ACC - Compagnons de la Blanche – section théâtre (Article 6574)	2 590,50 € (prise en charge de 4 ateliers jeunes)	3 000,00 € (Animation de 3 ateliers jeunes)	2 295,00 €	2 295,00 €
AFR – Cantine	34 523,50 €	35 620,00 €	37 620,00 €	37 620,00 €

(4 : 1 : 657.4)	(D. 1. 1. 1. 1.	(1.12.0 ± 21002	(+ 2 000 C	
(Article 6574)	(Base de calcul : subv	(1,12 € * 31803 repas	(+ 2000 € pour	
	par repas servi n-1 soit	servis en 2013)	animation temps	
Triolet de Retz	31385 x 1,10€) 5 371,00 €	6 270 20 C	du midi) 6 379,20 €	6 270 20 C
	1,00 x 2171 hab	6 379,20 € 0,90 x 2348 hab	0.379,20€	6 379,20 €
(Article 6574)	1,00 x 21/1 hab 160 € x 20 élèves	0,90 x 2348 nab 158 € x 27 élèves		
Arche Football Club	100 € X 20 eleves	138 € X 27 eleves		
Subvention annuelle	1 500,00 €	1 500,00 €	4 138,00 €	4 138,00 €
Subvention	2 138,00 €	3 138,00 €	4 136,00 C	4 136,00 €
animateur	2 136,00 C	3 138,00 C		
(Article 6574)				
USC	1 300,00 €	1 756,00 €	1 756,00 €	1 756,00 €
(Article 6574)	1 300,00 C	1 730,00 C	1 730,00 C	1 730,00 €
Amicale des	173,00€	175,00€	180,00€	180,00€
donneurs de sang	170,000	1,0,00	100,000	100,000
(Article 6574)				
DOMUS –	23,00 €	83,00€	83,00€	83,00€
convention	265,00 €	(0.192*431 repas)	291,00€	291,00 €
(Article 6574)	(Renouvellement parc	291,00€	Renouvellement	, , , , ,
,	auto – Délib 2011/151	Renouvellement parc	parc auto 3 ^{ème}	
	du 06/12/11)	auto – 3 ^{ème} année)	année	
Société de chasse	300,00€	350,00 €	306,00€	306,00€
(Article 6574)		·	·	
ESAC	840,00€	840,00 €	840,00€	840,00€
(Article 6574)				
FOOT PLUS	303,90 €	350,00€	350,00€	350,00€
(Article 6574)				
MCP LES JOE	250,00€	250,00€	250,00€	250.00€
BAR				
(Article 6574)				
CCAS	2 300,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
(Article 657362)				
ADICLA	332,25 €	389,30 €	389,30€	389,30€
(Article 6574)	(0,15*2215 hab)	(0,17*2290 hab)	(50.00.0	(50.00.0
ADAPEI	650,00€	Forfait	650,00€	650,00€
(Article 6574)	500 05 C	5.67.00.0	5.67.00.6	5.67.02.0
Asso Fédérative	529,25 €	567,92 € (0,248*2290)	567,92 €	567,92 €
Départementale des Maires de L.A.	(0,243*2178)	(0,248**2290)		
(Article 6574)				
Collectif Spectacles				
en Retz				
Adhésion	150,00€	150,00€	150,00€	150,00€
Convention	886,50 €	945,00 €	945,00 €	945,00 €
« Ateliers théâtre	000,200	<i>5</i> . . ., 0 0	<i>y</i> , c	<i>y</i> , c
jeunes »				
(Article 6574)				
Subv séjours	1 500,00 €	Ligne de séjours :	1 500,00 €	1 500,00 €
linguistiques		47€/élève pour les	47 €/élève pour	Ligne de
(Article 6574)		voyages à destination de	les voyages à	séjours
		la Grande-Bretagne,	destination de la	ž
		Espagne et Allemagne	Grande-	
		limités aux classes de	Bretagne,	
		4 ^{ème} et 3 ^{ème}	Espagne et	
			Allemagne	
			limités aux	
			classes de 4 ^{ème} et	
		400.00	3 ^{ème} e	
Fondation du	100,00€	100,00 €	100,00€	100,00€
Patrimoine				
(Article 6574)				

Canton de BOURGNEUF-EN-RETZ Commune de CHEMERE

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-20142226-D2014-9-DE
Date de télétransmission: 17/03/14
Date de réception préfecture : 17/03/14

► DE-2014/10 – Tarifs communaux et des locations de salles

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« La commission des finances, réunie le 12 février dernier, propose aux membres du

Conseil municipal d'augmenter les tarifs municipaux comme suit :

	Unité	Tarifs actuels	Tarifs proposés
Photocopies - Fax			
Fax	Par page	0,55€	0,55€
Photocopie (format A4)	1	0,35 €	0,35 €
Cimetières			
Concession cimetière ou columbarium	15 ans	176,00 €	180,00 €
	30 ans	259,00€	264,00 €
	50 ans	551,00€	561,00€
Caveau	1 place	730,00€	741,00 €
	2 places	863,00€	876,00€
	3 places	1 040,00 €	1 056,00 €
Place au columbarium	1	593,00€	602,00€
Dispersion des cendres au Jardin du Sou	venir	Gratuit	Gratuit
Expression de la mémoire : Fourniture d la stèle commémorative pour une durée demandeur)	'une plaque destinée à être apposée sur	50,00 €	51,00 €
Occupation du domaine public			
Droit de place	Année	100,00€	110,00€
	Journée	44,00 €	45,00 €
	1/2 journée	26,00 €	26,00 €

TARIFS ACTUELS DE LOCATION DES SALLES SAUF SALLE DU THEATRE

Cat	Désignation					
1	Particuliers résidant la commune et entreprises communales					
2	Associations communales et les comités d'entrepri	ise à but non	lucratif et	non comme	cial	
3	Particuliers résidant hors commune- Les association	ons extérieur	es.			
4	Sociétés commerciales ou professionnelles hors commune. Les autres utilisateurs non cités précédemment.					
		1	2	3	4	
SALI	LE 95					
Pour	réunion	Néant	Néant			
	Tarifs 2014 proposés Néant Néant					
SALI	SALLE AU-DESSUS DE LA BIBLIOTHEQUE					
	Tarifs 2014 proposés	Néant	Néant			

Commune de CHEMERE

HALL DU THEATRE				
Pour réunion	Néant	Néant		
Tarifs 2014 proposés	Néant	Néant		
Pour vin d'honneur	38,00€	Néant	110,00€	110,00€
Tarifs 2014 proposés	39,00€	Néant	112,00€	112,00€

	TARIFS ACTUELS DE LOCATION DE LA SALLE DU THEATRE				
Cat	at Désignation				
1	Associations communales et les comités d'entreprise à but non lucratif et non commercial				
2	Associations extérieures				
3	Sociétés commerciales ou professionnelles hors commune				

	1	2	3
SALLE DU THEÂTRE			
Pour spectacle	Néant	372,00€	476,00€
Tarifs 2014 proposés	Néant	378,00€	483,00€

^{*} Les associations intercommunales pouvant être assimilées à celles de CHEMERE ayant un but éducatif avec un nombre d'adhérents de CHEMERE significatif paieront une location de 100 €uros.

SALLE MULTIFONCTIONS - TARIFS DE LOCATION A LA JOURNEE POUR MARIAGES, REPAS DE FAMILLE OU AUTRES

Vendredi-Samedi-Dimanche, jours fériés et veilles de jours fériés : Tarif à la journée

Type de salle	I	II	III	IV
Salle entière (grande salle + petite				
salle) avec hall et cuisine	695,00		980,00	1 160,00
Salle entière (grande salle + petite				
salle) avec hall	535,00		800,00	980,00
Grande salle avec hall et cuisine	560,00	* (1)	780,00	880,00
Grande salle avec hall	400,00		600,00	700,00
Petite salle avec hall et cuisine	295,00		380,00	460,00
Petite salle avec hall	200,00		300,00	350,00
Hall seul	150,00		180,00 *(2)	200,00 *(2)

Les autres jours : Tarif à la journée

TD 1 11				TT 7
Type de salle	1	II	III	IV
Salle entière (grande salle + petite				
salle) avec hall et cuisine	588,00		820,00	964,00
Salle entière (grande salle + petite				
salle) avec hall	428,00		640,00	784,00
Grande salle avec hall et cuisine	480,00		660,00	740,00
Grande salle avec hall	320,00	* (1)	480,00	560,00
Petite salle avec hall et cuisine	235,00		340,00	404,00
Petite salle avec hall	160,00		240,00	280,00
Hall seul	120,00		144,00 *(2)	160,00 *(2)
Petite salle avec hall uniquement pour				
une réunion			160,00	160,00

^{*(1) -} pour les associations mise à disposition gratuitement de la salle lors des réunions, du repas annuel et une fois par an pour une manifestation à but lucratif

⁻ pour les comités d'entreprise imposés à Chéméré mise à disposition gratuitement de la salle uniquement pour des réunions La location est fixée à 100 € pour les manifestations à buts lucratifs supplémentaires des associations et pour les manifestations festives des comités d'entreprise imposés à Chéméré.

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE Canton de BOURGNEUF-EN-RETZ Commune de CHEMERE

*(2) uniquement pour vin d'honneur (la durée de location est de 4H maximum)

Cat	Désignation
I	Particuliers résidant dans la commune (Pour les mariages, ce tarif s'applique exclusivement aux mariés et aux parents des mariés au 1 ^{er} degré) et entreprises communales
II	Associations communales et les comités d'entreprise imposés à CHEMERE
III	Particuliers résidant hors commune- Les associations extérieures Les comités d'entreprise et syndicats extérieurs
IV	Sociétés commerciales ou professionnelles hors commune. Les autres utilisateurs non cités précédemment.

Forfait mariage (2 jours de location): mise à disposition gratuitement de la salle à partir de 14H la veille du mariage et le lendemain tarification à 50% du montant de la réservation initiale dans la même salle. Pour les autres utilisations (repas de famille etc,,,) pas de mise à disposition la veille.

Le chèque de caution (non encaissé) sera égal au montant de la location et des arrhes représentant 30% du montant de la réservation seront encaissés un mois après la demande de réservation.

CAUTION POUR LES SALLES

Hall du théâtre : 160 €

Salle du théâtre : 500 € (sauf utilisation habituelle par les associations) Salle Ellipse : Montant de la location. Pour les locations gratuites : 200 €

Le matériel cassé ou dérobé sera facturé par la Mairie

Unité	Location Matériel	Px location actuel	Px 2014 proposé	
1	Boîte de 12 verres	1,15€	1,15€	
1	Verre cassé ou manquant	2,30 €	2,35 €	
1	Torchon manquant	2,30 €	2,35 €	
1	Plateau manquant	9,10€	9,20 €	
1	Table	2,25 €	2,30 €	Par jour suivant les
1	Chaise	0,40 €	0,40 €	disponibilités pour les manifestations privées en dehors des salles
	Caution pour location tables & chaises	80,00 €	80,00€	
	Caution pour location sono	250,00 €	250,00 €	Loc réservée uniquement aux associations

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'approuver l'augmentation des tarifs 2014 telle qu'elle leur a été présentée.

Accusé de réception en préfecture	
044-214400400-20142226-D2014-10-DE	
Date de télétransmission: 17/03/14	
Date de réception préfecture : 17/03/14	

▶ DE-2014/11 – Vote du compte de gestion 2013 : Immeuble commercial

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Je soumets à votre attention le Compte de gestion 2013 relatif au budget Immeuble commercial de notre Receveur municipal.

Ce document laisse apparaître un résultat de clôture s'établissant comme suit :

- Section d'investissement : un déficit de

17 501,31 €

- Section de fonctionnement : un excédent de

25 067.71 € ».

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le Compte de gestion 2013 du budget Immeuble commercial tel qu'il lui a été présenté.

Accusé de réception en préfecture	
044-214400400-20142226-D2014-11-DE	
Date de télétransmission : 17/03/14	
Date de réception préfecture : 17/03/14	

► DE-2014/12 – Vote du compte de gestion 2013 : Assainissement

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Je soumets à votre attention le Compte de gestion 2013 relatif au budget Assainissement de notre Receveur municipal.

Ce document laisse apparaître un résultat de clôture s'établissant comme suit :

- Section d'investissement : un excédent de

35 419,33 €

- Section de fonctionnement : un excédent de

55 399.82 €».

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le Compte de gestion 2013 du budget Assainissement tel qu'il lui a été présenté.

Accusé de réception en préfecture	
044-214400400-20142226-D2014-12-DE	
Date de télétransmission : 17/03/14	
Date de réception préfecture : 17/03/14	

► DE-2014/13 – Vote du compte de gestion 2013 : Commune

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Je soumets à votre attention le Compte de gestion 2013 relatif au budget Commune de notre Receveur municipal.

Ce document laisse apparaître un résultat de clôture s'établissant comme suit :

- Section d'investissement : un déficit de

421 354,47 €

- Section de fonctionnement : un excédent de

873 865,23 €».

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le Compte de gestion 2013 du budget Commune tel qu'il lui a été présenté.

Accusé de réception en préfecture	
044-214400400-20142226-D2014-13-DE	
Date de télétransmission : 17/03/14	
Date de réception préfecture : 17/03/14	

▶ DE-2014/14 –Vote du compte administratif 2013 : Immeuble commercial

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Je soumets à votre attention le Compte administratif 2013 relatif au budget Immeuble commercial.

Ce document laisse apparaître un résultat de clôture s'établissant comme suit :

- Section d'investissement : un déficit de

17 501,31 €

- Section de fonctionnement : un excédent de

25 067,71 €».

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le Compte administratif 2013 du budget Immeuble commercial tel qu'il lui a été présenté.

Canton de BOURGNEUF-EN-I Commune de CHEMERE

Accusé de réception en préfecture	
044-214400400-20142226-D2014-14-DE	
Date de télétransmission : 17/03/14	
Date de réception préfecture : 17/03/14	

► DE-2014/15 – Vote du compte administratif 2013 : Assainissement

« Je soumets à votre attention le Compte administratif 2013 relatif au budget Assainissement.

Ce document laisse apparaître un résultat de clôture s'établissant comme suit :

- Section d'investissement : un excédent de

35 419,33 €

- Section de fonctionnement : un excédent de

55 399,82 €».

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le Compte administratif 2013 du budget Assainissement tel qu'il lui a été présenté.

Accusé de réception en préfecture	
044-214400400-20142226-D2014-15-DE	
Date de télétransmission : 17/03/14	
Date de réception préfecture : 17/03/14	

► DE-2014/16 – Vote du compte administratif 2013 : Commune

« Je soumets à votre attention le Compte administratif 2013 relatif au budget Commune. Ce document laisse apparaître un résultat de clôture s'établissant comme suit :

- Section d'investissement : un déficit de

421 354,47 €

- Section de fonctionnement : un excédent de

873 865,23 € ».

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le Compte administratif 2013 du budget Commune tel qu'il lui a été présenté.

Accusé de réception en préfecture	
044-214400400-20142226-D2014-16-DE	
Date de télétransmission : 17/03/14	
Date de réception préfecture : 17/03/14	

▶ DE-2014/17 – Affectation du résultat 2013 : Budget Immeuble commercial

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du Compte administratif de l'exercice 2013 du budget Immeuble commercial et délibéré,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013,

Constatant que le Compte administratif présente un excédent d'exploitation de 25 067,71 €

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

- Report en fonctionnement R 002 de 25 067,71 €.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-20142226-D2014-17-DE
Date de télétransmission : 17/03/14
Date de réception préfecture : 17/03/14

▶ DE-2014/18 – Affectation du résultat 2013 : Budget Assainissement

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du Compte administratif de l'exercice 2013 du budget Assainissement et délibéré,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013,

Constatant que la compétence « Assainissement collectif » a été transférée à la communauté de communes « Cœur Pays de Retz » par délibération du Conseil

communautaire en date du 26 septembre 2013 et du Conseil municipal de Chéméré en date du 23 octobre 2013,

Constatant que le résultat d'investissement 2013 s'élève à la somme de 35 419,33 €,

Constatant que le résultat de fonctionnement s'élève à la somme de 55 399,82 €,

Constatant que les dépenses engagées par la commune de Chéméré en 2013 et non payées au 31 décembre 2013 seront supportées par la communauté de communes « Cœur Pays de Retz » pour un montant de 30 476,76 €,

Constatant que les recettes engagées en 2013 et non perçues par la commune de Chéméré au 31 décembre 2013 seront perçues par la communauté de communes « Cœur Pays de Retz » pour un montant de 7 644,70 €,

Le Conseil municipal décide de fixer la part revenant à la commune de Chéméré à la somme de 33 993,55 € et la part revenant à la communauté de communes « Cœur Pays de Retz » à la somme de 56 825,60 € et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer et mener à bien ce dossier.

Accusé de réception en préfecture	
044-214400400-20142226-D2014-18-DE	
Date de télétransmission : 17/03/14	
Date de réception préfecture : 17/03/14	

► DE-2014/19 – Affectation du résultat 2013 : Budget Commune

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du Compte administratif de l'exercice 2013 du budget Commune et délibéré,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013,

Constatant que le Compte administratif présente un excédent d'exploitation de 873 865,23 €

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

- Affectation en réserves R 1068 en investissement de 653 530,27 €
- Report en fonctionnement R 002 de 220 334,96 €.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-20142226-D2014-19-DE
Date de télétransmission : 17/03/14
Date de réception préfecture : 17/03/14

▶ DE-2014/20 – Vote des taux communaux 2014

Monsieur le Maire, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal que la commission des finances, réunie le 12 février dernier, propose au Conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2014 et de maintenir ainsi les taux d'imposition 2013 afin de financer les travaux de la commune.

	Taux 2013	Taux 2014 proposés
Taxe d'habitation	15,46 %	15,46 %
Taxe sur le foncier bâti	17,56 %	17,56 %
Taxe sur le foncier non bâti	49,56 %	49,56 %

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, décident, à l'unanimité des membres présents, de ne pas augmenter les taux d'imposition et de maintenir ainsi les taux d'imposition 2013 pour l'année 2014.

Accusé de réception en préfecture				
044-214400400-20142226-D2014-20-DE				
Date de télétransmission : 17/03/14				
Date de réception préfecture : 17/03/14				

▶ DE-2014/21 – Vote du Budget primitif 2014 : Immeuble commercial

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet de budget primitif 2014 du budget annexe « Immeuble commercial » tel qu'il a été établi par la commission des finances réunie le 12 février dernier.

Ce budget s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses, de la façon suivante :

Section de fonctionnement : 51 061,71 €
Section d'investissement : 243 610,97 €.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité des membres présents, le budget primitif du budget annexe « Immeuble commercial » tel qu'il leur a été présenté par Monsieur le Maire.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-20142226-D2014-21-DE
Date de télétransmission : 17/03/14
Date de réception préfecture : 17/03/14

► DE-2014/22 – Vote du Budget primitif 2014 : Commune

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet de budget primitif 2014 du budget « Commune » tel qu'il a été établi par la commission des finances réunie le 12 février dernier.

Ce budget s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses, de la façon suivante :

Section de fonctionnement : 1 682 657,96 €
Section d'investissement : 1 881 561,37 €.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité des membres présents, le budget primitif du budget « Commune » tel qu'il leur a été présenté par Monsieur le Maire.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-20142226-D2014-22-DE
Date de télétransmission : 17/03/14
Date de réception préfecture : 17/03/14

➤ DE-2014/23 – Marché à procédure adaptée (MAPA) « Construction d'un bâtiment administratif » : Attribution et autorisation de signature des marchés

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la consultation pour la construction d'un bâtiment administratif a fait l'objet d'une publication sur le quotidien Ouest France 44 du 20 novembre 2013 avec un couplage WEB, avec une remise des offres fixée au 20 décembre 2013.

Les travaux ont été décomposés en 11 lots.

77 offres ont été déposées.

La commission MAPA, réunie les 23 décembre 2013, 20 janvier et 14 février 2014, propose au Conseil municipal, au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation, à savoir le prix des prestations (50%) et la valeur technique (50%), d'attribuer les lots comme suit :

Lot	Dénomination	Entreprise retenue	Décomposition de l'offre	Montant de l'offre retenue H.T.
1	Gros Œuvre -	PEDEAU (44680	Marché de base	57 488,18 €
	Terrassement	CHEMERE)		
2	Charpente Bois –	JOLLY CHARPENTE	Marché de base	15 573,68 €
	Menuiseries Bois	(44580 BOURGNEUF		
		EN RETZ)		
3	Couverture bac acier –	ETANCHEITE	Marché de base	10 500,00 €
	Etanchéité - Zinguerie	NAZAIRIENNE (44570		

		TRIGNAC)				
4	Menuiseries extérieures	RUZZANTE (44680	Marché de base	15 459,57 €		
	aluminium	CHEMERE)				
5	Cloisonnement - Isolation	RUZZANTE (44680	Marché de base	arché de base 10 864,88 €		
		CHEMERE)				
6	Revêtements scellés et	ALPHA CARRELAGE	Marché de base 8 930,01 €			
	collés	(44140 LE BIGNON)				
7	Plafonds suspendus	PICHAUD (85600 ST	Marché de base	2 800,00 €		
		HILAIRE DE LOULAY)				
8	Plomberie sanitaire	JJ FOUCHER (44580	Marché de base 21 150,50			
	chauffage VMC	BOURGNEUF EN				
		RETZ)				
9	Electricité courants forts et	ROGER LOUERAT	Marché de base 17 389,40			
	faibles	(44320 ARTHON EN				
		RETZ)				
10	Peinture – Revêtements	BERNARD PENNETIER	Marché de base	6 314,45 €		
	muraux	(44680 CHEMERE)				
11	VRD Espaces verts	BOTON GOUY (44320	Marché de base	11 291,27 €		
		ARTHON EN RETZ)				
	177 761,94 €					

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de la commission MAPA et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'attribuer les lots aux entreprises tels que mentionnés ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés en question,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-20142226-D2014-23-DE
Date de télétransmission : 17/03/14
Date de réception préfecture : 17/03/14

▶ DE-2014/24 – Emprunt « construction d'un bâtiment administratif » : Choix de l'organisme financier

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Afin de financer les travaux de construction d'un bâtiment administratif pour l'ADMR, un emprunt est nécessaire.

Quatre organismes financiers ont été consultés pour la réalisation d'un emprunt d'un montant de 128 000,00 euros remboursable sur une durée de 15 ans. Le Crédit Agricole Atlantique Vendée, le Crédit Mutuel LACO, la Caisse d'Epargne et la Caisse des dépôts nous ont fait les propositions suivantes :

Organisme	Taux fixe	Taux variable	Frais de dossier	Durée déblocage	rembourseme nt anticipé	Echéances (pour taux fixe)
						• ,
Crédit Mutuel	3,40%	1,60%	300,00 €	6 mois	indemnité ou	910,75
LACO					rien	
Crédit Agricole	4,18%	2,10%	250,00 €	4 mois		967,96
Atlantique						
Vendée						
Caisse	3,93%		640,00 €	15/04/2014	indemnité	944,57
d'Epargne des					actuarielle	
Pays de la						
Loire						
Caisse des	durée 20 ans minimum					
Dépôts et						
Consignations						

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- De réaliser un emprunt d'un montant de 128 000,00 € remboursable sur une durée de 15 ans pour la construction d'un bâtiment administratif,
- De retenir l'offre du CREDIT MUTUEL LACO à taux fixe de 3,40 %
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire, de faire tout ce qui sera utile ou nécessaire pour mener ce dossier à bien.

Accusé de réception en préfecture		
044-214400400-20142226-D2014-24-DE		
Date de télétransmission : 17/03/14		
Date de réception préfecture : 17/03/14		

> DE-2014/25 - Emprunt relais « salle multifonctions ELLIPSE » : Choix de l'organisme financier

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'en attendant le versement des subventions de la salle multifonctions « Ellipse », il est nécessaire de mettre en place un prêt relais afin d'assurer à la commune la trésorerie nécessaire au fonctionnement des services.

Quatre organismes financiers ont été consultés pour la réalisation d'un emprunt d'un montant de 250 000,00 euros remboursable, *in fine*, au terme d'une durée de 8 mois. Le Crédit Agricole Atlantique Vendée, le Crédit Mutuel LACO, la Caisse d'Epargne et la Caisse des dépôts nous ont fait les propositions suivantes :

Organisme	Taux	Taux	Frais de	Durée déblocage	remboursem	Observations
	fixe	variable	dossier		ent anticipé	
Crédit Mutuel	1,20%		250,00 €	Une ou plusieurs	Néant	
LACO				fois		
Crédit Agricole	2,12%	1,50%	350,00 €		Néant	9 ou 12 mois
Atlantique						
Vendée						
Caisse	1,92%	1,83 %	750,00 €	15/04/2014	Néant	1 ou 2 ans
d'Epargne des						
Pays de la						
Loire						
Caisse des	Ne fait pas					
Dépôts et						
Consignations						

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- De réaliser un emprunt d'un montant de 250 000,00 € remboursable, *in fine*, au terme d'une durée de 8 mois après le versement de la subvention accordée par le Conseil Général pour la construction de la salle multifonctions « Ellipse »,
- De retenir l'offre du CREDIT MUTUEL LACO à taux fixe de 1,20 %,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire, de faire tout ce qui sera utile ou nécessaire pour mener ce dossier à bien.

► DE-2014/26 – MAPA Travaux salle multifonctions « Ellipse » : Avenants

Monsieur le Maire, rapporteur, présente aux membres du Conseil municipal les projets d'avenant pour les travaux supplémentaires ou modificatifs à la salle multifonctions « Ellipse »

Lot n°1: Terrassements

Commune de CHEMERE

Suppression d'un regard compteur d'eau et moins-value sur bordures P1 et bornes défensives extérieures

	Montant HT	Taux de la TVA	Montant TTC
Marché initial	30 735,30 €		36 759,42 €
Avenant n°1	- 1904,00 €	19,60 %	- 2277,18 €
Nouveau montant du	28 831,30 €		34 482,24 €
marché			

Lot n°2: Gros œuvre

Suppression de l'aménagement de la terrasse et parvis

	1	I	
	Montant HT	Taux de la TVA	Montant TTC
Marché initial	251 331,49 €		300 592,46 €
Avenant n°1	1 183,42 €	19,60 %	1 415,37 €
Avenant n°2	2 487,40 €		2 974,94 €
Avenant n°3	- 6 813,91 €		- 8 149,44 €
Nouveau montant du	248 188,40 €		296 833,32 €
marché			

Lot n°3: Charpente bois – Bardage

Supplément de 5ml cadre métallique et bardage bois 15m²

	Montant HT	Taux de la TVA	Montant TTC
Marché initial	119 200,00 €		142 563,20 €
Avenant n°1	1 165,50 €	19,60 %	1 393,94 €
Avenant n°2	2 383,80 €		2 851,02 €
Nouveau montant du marché	122 749,30 €		146 808,16 €

Lot n°7 : Menuiseries bois

Suppression fourniture et pose de barillets, de plinthes et plaques de propreté, d'un encoffrement démontable, d'un banc de vestiaire, de patère, et d'une barre de seuil.

Fourniture et pose de ferme-porte.

	Montant HT	Taux de la TVA	Montant TTC
Marché initial	131 275,65 €		157 005,68 €
Avenant n°1	- 5 412,50 €	19,60 %	- 6 473,35 €
Avenant n°2	783,00 €		936,47 €
Avenant n°3	2 298,00 €		2 748,41 €
Avenant n°4	- 1 244,03 €		- 1 487,86 €
Nouveau montant du	127 700,12 €		152 729,35 €
marché			

Les membres du Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, approuvent à l'unanimité, les avenants tel qu'ils leur sont présentés, et autorisent Monsieur le Maire à les signer.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-20142226-D2014-26-DE
Date de télétransmission : 17/03/14
Date de réception préfecture : 17/03/14

► DE-2014/27 – Liste annuelle des marchés conclus en 2013 (Article 133 du Code des marchés publics)

Monsieur le Maire, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal que l'article 133 du Code des Marchés publics, et l'arrêté du 21 juillet 2011 font obligation au pouvoir adjudicateur et à l'entité adjudicatrice de publier au cours du 1^{er} trimestre de chaque année la liste des marchés conclus l'année précédente sur le support de son choix.

Aussi, Monsieur le Maire rend compte aux membres du Conseil municipal de la liste annuelle des marchés conclus en 2013 et procèdera à sa publication par voie d'affichage et par mise en ligne sur le site Internet de la commune.

Marchés de services

Procédure	Date du marché (mm/aaaa)	Titulaire	Code postal	Objet	Lot
Marchés de 20 000 € H.T. à 89 999,99 € H.T					
Néant					
Marchés de 90 000,00 € H.T. à 199 999,99 € H.T.					
Néant					
Marchés supérieurs à 200 000,00 € H.T.				•	
Néant		•	•		

Marchés de fournitures

Procédure		Titulaire	Code	Objet	Lot
	marché		postal		
	(mm/aaaa)				
Marchés de	e 20 000 € H.T. ā	a 89 999,99	€ H.T		
MAPA	10/13	SEDI	30700	Acquisition mobilier salle multifonctions (chaises, tables,	Unique
				diables, chariots de transports)	_
Marchés de	e 90 000,00 € H.	Γ. à 199 99	9,99 € H.T.		
Néant					
Marchés supérieurs à 200 000,00 € H.T.					
Néant					

Marchés de travaux

Marches de		T	~ -		_
Procédure	Date du	Titulaire	Code	Objet	Lot
	marché		postal		
	(mm/aaaa)				
Marchés de 20 000	€ H.T. à 89 99	9,99 € H.T			
MAPA	02/13	PINSON JOEL	44680	Création réseaux eaux pluviales	Unique
		SARL		sur le site de la future salle	
				multifonctions	
MAPA	03/13	FAVREAU	44320	Travaux de réhabilitation et	1 « Maçonnerie -
		DIDIER		d'extension du magasin	Démolition »
	03/12	JOLLY	44580	d'alimentation VIVAL	2 « Charpente
		CHARPENTE			bois - Bardage »
	03/13	B&R LETORT	44115		3 « Etanchéité sur
					bac acier –
					Collecte EP »
	02/13	LEDUC	44680		4 « Menuiseries
		STRUCTURES			ext et int »
		BOIS			
	02/13	EGONNEAU	44310		5 « Cloisons
					sèches – Plafonds
					- Isolation »
	02/13	ENR	44800		6 « Sols carrelage
					Faïence
					murale »
	03/13	FOUCHER JJ	44580		8 « Plomberie –
					Sanitaires »
	02/13	LOUERAT	44320		9 « Electricité –
		ROGER SARL			VMC »
MAPA	05/13	CHARIER TP SUD	44340	Aménagement plateforme pour	Unique
				skatepark et aménagement	
				chemins des Loués et du	
				Souvenir Vendéen	
MAPA	06/13	SAS BREHARD TP	44320	Travaux d'aménagement de la	Unique
				cour de l'école publique	
				« Armelle CHEVALIER »	

Marchés de 90 000,0	0 € H.T. à 4 9	99 999,99 € H.T.			
MAPA	07/13	MABILEAU TP		Aménagement de la voirie	1 « Abords »
	07/13	ASPO	35530	et du stationnement de la	2 « Terrasse et Parvis »
				salle multifonctions	
MAPA	06/13	MICHAUD JJH	44320	Travaux bâtiment des	Unique
				associations	
Marchés supérieurs	à 5 000 000,0	0 € H.T.			
Néant					

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-20142226-D2014-27-DE
Date de télétransmission : 17/03/14
Date de réception préfecture : 17/03/14

> DE-2014/28 – Affaire diverse: Inventaire des zones humides - Diffusion des informations

Conformément au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire-Bretagne (SDAGE), un inventaire des zones humides a été réalisé sur le territoire de la commune et validé par le Conseil municipal dans sa séance du 27 mars 2012.

Cet inventaire est propriété de la commune mais dans un objectif de mutualisation des connaissances et de simplification des démarches, il est proposé que l'Association pour le Développement du Bassin Versant de la baie de Bourgneuf (ADBVBB) soit également autorisée à diffuser les informations relatives à ces inventaires.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- D'autoriser l'ADBVBB à transmettre à toute personne qui en fera la demande et à mettre en ligne sur son site internet l'atlas des zones humides de la commune au format pdf;
- D'autoriser l'ADBVBB à transmettre aux structures publiques qui en font la demande les fichiers informatiques de géolocalisation des zones humides inventoriées (au format SIG) pour une utilisation, et le cas échéant une mise en ligne sur internet, à une échelle correspondant à la précision du travail réalisé, à savoir au maximum 1/5000ème.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-20142226-D2014-28-DE
Date de télétransmission : 17/03/14
Date de réception préfecture : 17/03/14

➤ DE-2014/29 – Affaire diverse : Soutien pour la simplification des démarches administratives liées à l'entretien des canaux tertiaires des marais du Pays de Retz

Monsieur le Maire, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal qu'un groupe de travail constitué d'agriculteurs, d'élus locaux, de représentants du SAH et de l'Union des CUMA, sollicite notre soutien pour engager une action visant à simplifier les démarches administratives liées à l'entretien des canaux tertiaires des marais du Pays de Retz.

Le Conseil municipal accepte d'être associé à cette démarche et d'apparaître comme pétitionnaire au courrier à destination de Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Accusé de réception en préfecture
044-214400400-20142226-D2014-29-DE
Date de télétransmission: 17/03/14
Date de réception préfecture : 17/03/14

Monsieur Jean-Pierre GRANDJOUAN donne lecture des documents d'urbanisme :

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Année	N° dossier	Adresse du bien	Section	N°	Superficie totale	Exercice droit de préemption
2014	2	11 Bis rue de la Treille	G	3144, 3145 et 3150	600 m ²	Non
2014	3	69 rue du Breil	F	1586	1862 m ²	Non
2014	4	33 rue du Breil	F	1569	499 m ²	Non
2014	5	19 rue du Béziau	G	328 et 177	590 m ²	Non

PERMIS D'AMENAGER

N°	Date dépôt	Demandeur	Adresse	Réf cad	Objet
A 300	1 20/01/2014	AFUL DU BRANDAIS	Rue du Brandais	G1489p, 2376, 2520p, 2978p, 3058p, 3060p, 3062, 3162 et 3165	Aménagement d'un lotissement de 21 lots

PERMIS DE CONSTRUIRE

N°	Date dépôt	Demandeur	Adresse	Réf cad	Objet
A 1003	17/02/2014	GOEURY Ryan	11bis rue de la Treille	G 3144, G 3145, G 3150	Maison d'habitation
A 1004	18/02/2014	DREUX Cyril	36 rue des moissonneurs	G 2934	Garage
A 1005	20/02/2014	LERAY Fabien et TOM Frédérique	67 rue du Breil	F 1377p	Maison d'habitation
A 1006	21/02/2014	GUERIN Jean-Yves	Le Pavillon	A 554	Piscine et local technique

DECLARATIONS PREALABLES

N°	Date dépôt	Demandeur	Adresse	Réf cad	Objet
A 2003	03/02/2014	AQUAPRODUCTION	9 rue de Rouans	G 2022	Installation d'un dépoussiéreur
A 2004	04/02/2014	FOURNIER Guy	32 rue la treille	G 3119	Mur mitoyen
A 2005	10/02/2014	CHENEAU Michel	27 rue du moulin	G 2282	Division 1 lot à bâtir
A 2006	20/02/2014	COUTURIER Franck	21 Impasse de la ville en bois	F 997	Préau
A 2007	25/02/2014	SCI 2SL (BASSIN Laëtita)	18 Rue du Béziau	G 294, G 295	Transformation préau en garage

Annie BARDOUL :	Marie-Josèphe BATARD : Excusée
Alice BICZYSKO :	Nicolas BOUCHER :
Philippe BRIAND :	Bernard CHAZELAS :
Jacques CHEVALIER:	Régine CORMIER :
Michèle FRANCHETEAU :	Jean-Marie GATARD :
Jean-Pierre GRANDJOUAN:	Michel GRAVOUIL:
Georges LECLEVE :	Jean-Paul LERAY :
Lionel LESCURAT : Excusé	Eric LOMBREY:
Paul PIPAUD :	